

Le mythe du démantèlement des prestations sociales

Etat des lieux de la politique financière en lien avec la politique sociale

17 mai 2005

Numéro 19

dossierpolitique

Vue d'ensemble de la politique financière de la politique sociale

L'essentiel en bref

Au début des années 1990, la Suisse passait pour un élève modèle en matière de politique financière. Aujourd'hui, la situation n'est plus aussi bonne en comparaison internationale : les pouvoirs publics ont accumulé des dettes élevées, les dépenses croissent à un rythme effréné et la charge fiscale totale est beaucoup plus élevée qu'on ne le pense généralement. Cette évolution alarmante est attribuable principalement à l'augmentation, supérieure à la moyenne, des dépenses de prévoyance sociale. Pourtant, le grand défi de la politique financière, lié à l'évolution démographique, est encore à venir.

Position d'economiesuisse

Afin de garantir des finances durables, il faut procéder à des réformes structurelles dans tous les groupes de tâches importants, sans oublier que le secteur de la prévoyance sociale joue un rôle clé du fait que c'est le premier poste en terme de volume et celui dont la dynamique de croissance est la plus forte depuis des années. A moins d'une correction des dépenses de la politique sociale, il n'y aura pas de finances durables.

En matière de politique financière, la Suisse a battu plusieurs tristes records dans les années 1990 : sa quote-part de l'Etat et sa quote-part fiscale ont augmenté plus rapidement que dans tous les autres pays, le rythme de l'endettement s'est accéléré radicalement, de sorte que le taux d'endettement de la Suisse s'approche dangereusement des valeurs-limites de Maastricht, le taux des dépenses sociales a explo-

sé au point de faire figurer la Suisse parmi le groupe des Etats providence les plus chers d'Europe. Cette

évolution a des conséquences désastreuses sur la compétitivité et les possibilités de croissance futures. Le moment est venu de ramener les dépenses publiques à un rythme de croissance durable. Il n'est plus possible de remettre cet objectif à plus tard. Le Concept des dépenses, publié il y a trois ans, donne l'orientation stratégique d'economiesuisse en matière de réformes et de mesures. Bien que des programmes d'assainissement soient indispensables, ils tendent plutôt à agir sur les symptômes et ils entraînent souvent des transferts de charges entre les collectivités territoriales et les assurances sociales. Des réformes structurelles sont aussi nécessaires afin de redonner une marge de manœuvre financière et un peu d'air aux entreprises et aux ménages. Etant donné que le secteur social constitue le poste de dépenses des

pouvoirs publics le plus coûteux et celui qui connaît l'augmentation des coûts la plus dynamique, il importe de repenser les assurances sociales dans l'optique de la durabilité. Il serait irresponsable de léguer à la génération à venir des charges sociales et des dettes croissantes, d'autant que la viabilité financière des assurances sociales constitue un grand défi, ne serait-ce que pour des raisons démographiques. Plus vite la Suisse renouera avec la réalité, plus variées seront ses possibilités d'action.

L'exemple de l'assurance invalidité le montre : une gestion hésitante et le déni de la réalité ont abouti à une situation financière extrêmement précaire. L'initiative récemment lancée par les syndicats qui exige « une retraite à la carte dès 62 ans » nie totalement la réalité démographique et par conséquent la réalité financière. Les chances de résoudre les problèmes financiers dans le domaine des assurances sociales de manière à satisfaire toutes les générations sont encore bonnes.

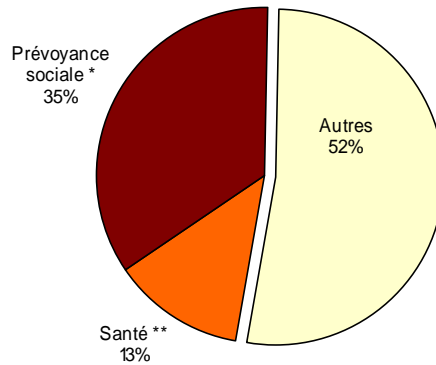
Discipline en matière de dépenses : la Suisse est mal classée

La quote-part de l'Etat a enregistré une forte hausse au cours de la dernière décennie. Entre 1990 et 2003, elle s'est accrue de 7,7 points de pourcentage, un record

Il importe de repenser les assurances sociales dans l'optique de la durabilité.

au sein de l'OCDE, où notre pays se classe derrière le Japon et l'Allemagne. En effet, la quote-part de l'Etat a reculé dans la majorité des autres pays. En 2003, la Suisse affichait une quote-part de l'Etat « officielle » de 39,2 %. Un résultat trompeur dans la mesure où elle ne comprend pas, contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, une part importante des activités de l'Etat par des prélèvements obligatoires et des taxes. Ces charges comprennent en particulier les cotisations obligatoires en faveur d'institutions d'assurance de droit privé comme l'assurance maladie, la prévoyance professionnelle et l'assurance accidents. Dès qu'on tient compte de toutes ces charges, la quote-part de l'Etat dépasse les 50 %. La Suisse se situe donc largement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE et même au-dessus du niveau moyen des quinze premiers pays membres de l'UE.

Graphique 2 : Part de la prévoyance sociale et de la santé aux dépenses totales 2002, en %



* hors réductions de primes LAMal, parts de TVA incluses
 ** réductions de primes LAMal incluses

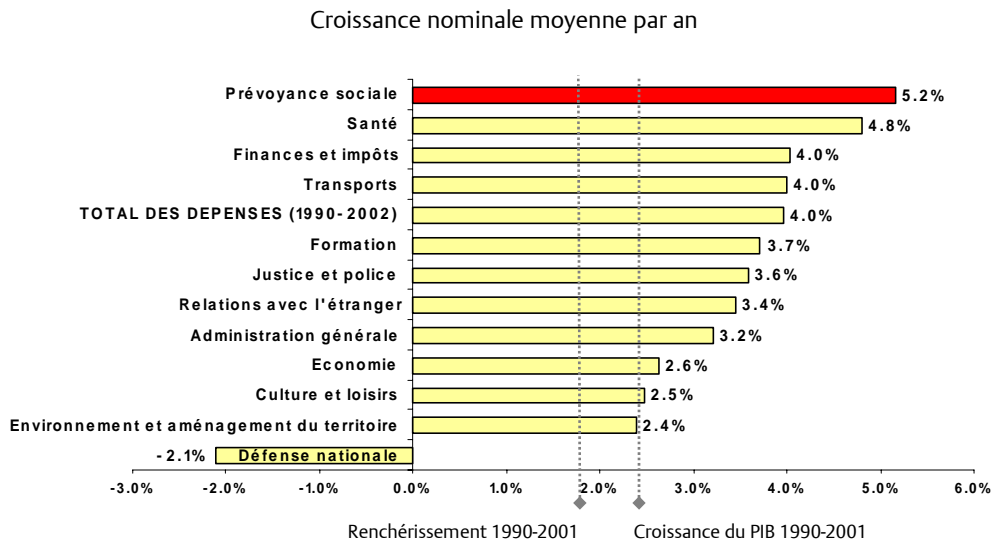
Source : d'après DFF, Finances publiques en Suisse 2002 ; OFS, Statistique des assurances sociales 2004

Un revirement de tendance n'est pas possible sans changement de politique sociale

Malgré des signaux encourageants indiquant une amélioration de la discipline en matière de dépenses, surtout au niveau fédéral, les dépenses continuent globalement de croître nettement plus vite que le produit intérieur brut et le renchérissement (cf. dossierpolitique n° 6, 14 février 2005, Contrôle des

dépenses). La politique sociale mérite une analyse plus détaillée, en particulier les domaines de la prévoyance sociale et de la santé. D'une part, leurs dépenses augmentent à un rythme largement supérieur à la moyenne (cf. graphique ci-dessous), d'autre part, ces

Graphique 1 : Evolution des dépenses de prévoyance sociale et de santé par rapport aux autres secteurs de tâches—1990-2002, en %



Sources : DFF, Finances publiques en Suisse 2002 ; OFS, statistique des assurances sociales 2004

deux secteurs absorbent près de 50 % de l'ensemble des dépenses publiques (cf. graphique 2, page 2). En 1990, ils représentaient 40 % du total des dépenses. En d'autres termes, un franc sur deux dépensé par les pouvoirs publics dépend de la politique sociale. Compte tenu de l'évolution démographique, la dynamique des coûts inhérente à la politique sociale ne faiblira pas, à moins d'une correction. Au contraire, en 2003, le Département fédéral de l'intérieur a calculé que, en admettant le statu quo des lois correspondantes, les dépenses supplémentaires atteindraient près de 8 points de TVA en 2025, soit plus de 20 milliards de francs. Une politique financière durable ne peut se soustraire à la nécessité de maîtriser une croissance des dépenses extrêmement dynamique dans les secteurs de la prévoyance sociale et de la santé. Afin d'éviter que les coûts de la politique sociale augmentent aux dépens des autres postes de dépenses comme la formation, les transports publics, les routes, l'environnement, la police, la justice et l'aide au développement et qu'ils leur imposent des économies massives, il faut tout d'abord intégrer l'ensemble du domaine social dans les considérations relatives à la consolidation des finances publiques. A ce titre, il convient de définir des priorités de politique financière en tenant compte de l'équité intergénérationnelle.

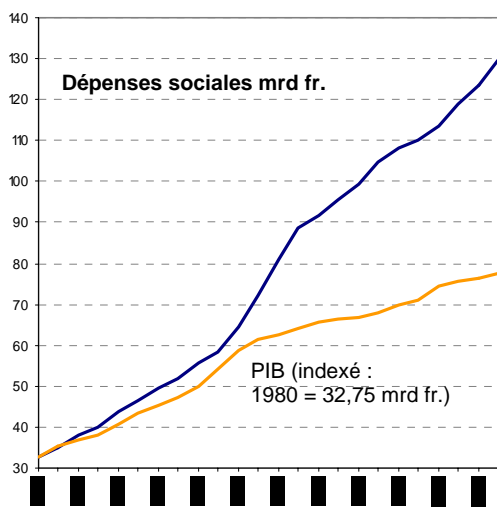
La Suisse : un Etat providence plus coûteux que la moyenne

La Suisse a développé son système de sécurité sociale dans les années d'après-guerre. Les comptes globaux de la protection sociale publiés par l'OFAS révèlent dans quelle mesure¹ les données, qui comprennent les recettes et les dépenses de toutes les assurances sociales suisses et les contributions supplémentaires comme le paiement du salaire en cas de maladie et de maternité, la subvention des hôpitaux, l'aide sociale et l'aide aux réfugiés, se prêtent à des comparaisons internationales.

En 2003, la Suisse a dépensé 129,7 milliards de francs au total pour la sécurité sociale, ce qui représente 29,9 % du PIB. A titre de comparaison, il faut noter qu'en 1990 la Suisse en dépensait 64 milliards (19,7 % du PIB) et en 1970, seulement 17,7 milliards (11,4 % du PIB). Le développement de l'Etat providence s'est fait d'abord dans une première étape, dans les années 1970, au cours de laquelle la Suisse a considérablement étoffé l'AVS et l'AI et rendu l'assurance chômage obligatoire. La deuxième étape s'est déroulée dans les années 1990. L'écart entre les dépenses de sécurité sociale et la croissance économique n'a cessé de se creuser depuis 1990 (cf. graphique ci-contre). Les raisons principales en sont la crise de l'emploi et le développement des prestations de l'assurance chômage, dont les dépenses ont augmenté de plus de 20 % par an. D'autres postes de dépenses du domaine social ont enregistré une croissance supérieure à la moyenne : l'assurance invalidité, où on observe surtout la multiplication des cas d'invalidité parmi la population active ces dernières années – principalement pour des problèmes psychiques –, la prévoyance professionnelle, qui a fait l'objet de développements, l'assurance maladie obligatoire (dépenses supplémentaires) ainsi que les prestations liées aux besoins telles que les prestations complémentaires (AI), la politique de l'asile et l'aide sociale.

Entre 1990 et 2002, le taux des dépenses sociales a gagné 9,2 points de pourcentage – une hausse inégalée par les autres pays d'Europe, Portugal excepté (cf. graphique 4, page 4). Les chiffres les plus récents, ceux pour 2003, indiquent une nouvelle accélération de la croissance. Avec une quote-part des dépenses sociales de 29,9 %, la Suisse n'est plus très loin de la Suède (33,7 %), un Etat providence classique

Graphique 3 : Dépenses sociales aux prix courants rapportées au PIB



Source: OFAS, 12 mai 2005

¹ OFAS, communiqué de presse du 12 mai 2005 et Comptes globaux de la protection sociale, 2005 (www.statistik.admin.ch)

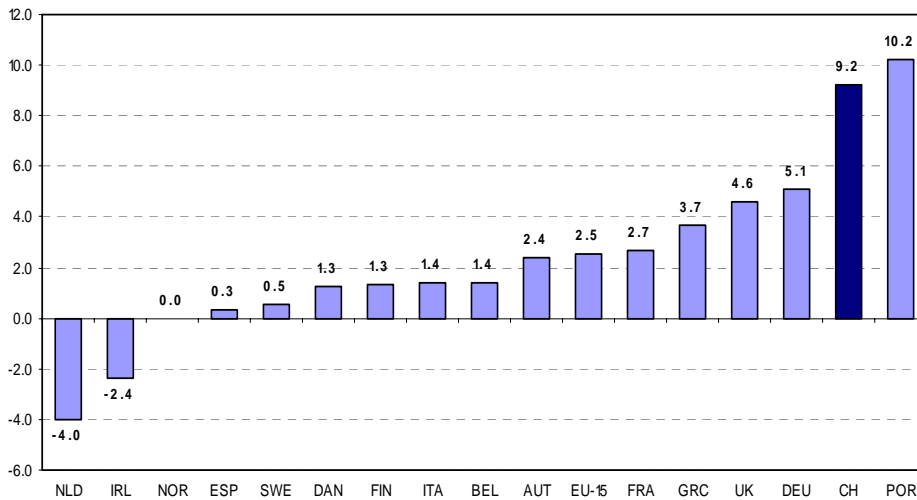
(cf. graphiques ci-dessous). Si on compare les dépenses sociales par personne en fonction du pouvoir d'achat par unité, la Suisse est même le pays d'Europe le plus coûteux après la Norvège et la Suède, mais loin devant la Finlande ou l'Allemagne.

Prévoyance sociale : s'attaquer au défi aujourd'hui

Malgré des perspectives peu encourageantes à long terme pour la prévoyance sociale, les syndicats et le PS

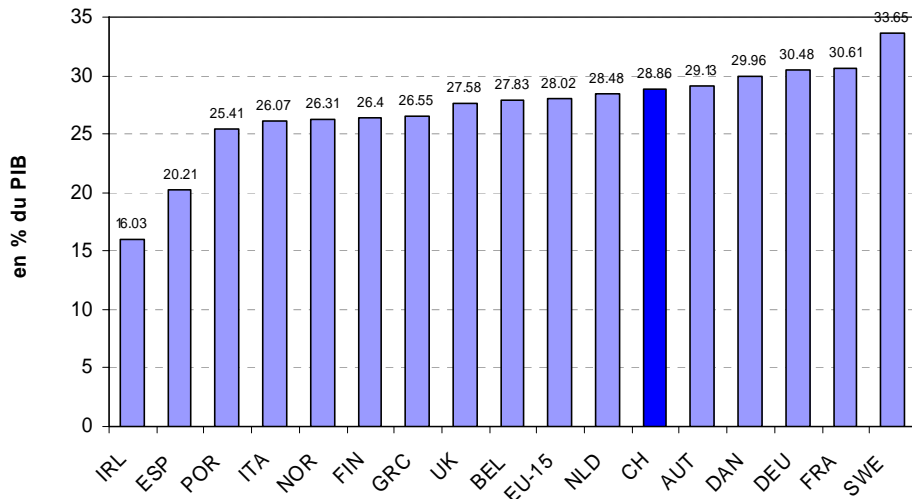
souhaitent toujours développer les prestations, que ce soit celles de l'AVS (initiative pour un âge de la retraite flexible et social entre 62 et 65 ans, introduction d'une 13^e rente AVS) ou dans la politique familiale (initiative populaire pour de plus justes allocations pour enfants, prestations complémentaires pour les familles). Pourtant, les milieux politiques ont déjà promis des prestations dans le domaine des assurances sociales dont le financement n'est plus totalement assuré. Même la garantie des prestations légales nécessitera

Graphique 4 : Evolution de la quote-part des dépenses sociales 1990-2002 en points de pourcentage du PIB
 Comparaison entre la Suisse et d'autres pays européens



Source : OFAS, mai 2005

Graphique 5 : Quote-part des dépenses sociales en comparaison internationale 2002



Source : OFAS, mai 2005

des moyens supplémentaires considérables à l'avenir. Par conséquent, un moratoire s'impose immédiatement pour tout développement des prestations de même que des réformes structurelles visant à compenser totalement, du côté des dépenses et des recettes, les coûts supplémentaires induits par l'évolution démographique et la multiplication des cas d'invalidité. En outre, il convient d'améliorer la coordination des prestations des différentes assurances sociales et d'adapter les conditions-cadre sociales.

Le Concept des dépenses a souligné le fait que même des interventions étatiques « optimales » risquent de devenir inutiles avec le temps, voire de faire plus de mal que de bien. Cela concerne essentiellement la prévoyance sociale. En effet, si l'Etat élargit la définition du cercle des personnes susceptibles de tomber dans la pauvreté et s'il assume de plus en plus souvent des risques jusque-là considérés comme privés, le nombre des personnes ayant droit à des prestations augmentera de plus en plus vite. Ce risque touche les politiques relatives aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles et à la santé. Une retraite anticipée sera d'autant plus attrayante que l'anticipation de la retraite coûtera peu à l'assuré et que les déductions salariales et la charge fiscale des travailleurs seront élevées. Une rente invalidité est plus intéressante qu'un déclassement dans la vie active. On se préoccupe plus des prestations offertes aux familles dans le besoin que de la double charge frappant les personnes cumulant activité lucrative et travail ménager. L'appel à une multiplication des prestations financières (allocations pour enfants, caisses maladie)

se fait d'autant plus fort que les impôts et les taxes absorbent une part croissante du revenu des familles de la classe moyenne. Enfin, la demande de prestations de santé est d'autant plus forte que les primes d'assurance maladie sont élevées. Plus le groupe des titulaires de

droits à des prestations étatiques est grand, plus les charges assumées par le reste de la population seront élevées. La conséquence est que le travail rémunéré recule par rapport au temps libre et aux transferts sociaux, la croissance économique décroît et les problèmes financiers s'accroissent. Ce cercle vicieux

est encore aggravé par le nombre de réductions liées au revenu et de transferts sociaux qu'il faut supprimer !

Une vision intégrée des assurances sociales du point de vue structurel et en lien avec leur viabilité financière à long terme est indispensable. Si les problèmes de financement des assurances liés à l'évolution démographique paraissent encore insurmontables, la somme des charges actuelles et des charges supplémentaires futures pour l'AI et pour l'AVS, des prestations complémentaires du secteur de la santé ainsi que de la prévoyance est extrêmement inquiétante. Le taux des dépenses sociales actuel, près de 29 % du PIB, atteindra 35 % du PIB environ d'ici à 2020, si on se fonde sur les prévisions en matière de dépenses et sur une augmentation moyenne des revenus !

Irresponsabilité collective due à l'enchevêtrement des groupes de tâches et au manque de transparence

Aujourd'hui, l'évolution expansive des assurances sociales pèse directement sur le budget fédéral, et dans une moindre mesure sur les cantons, car la Confédération doit financer une part fixe des dépenses de l'AVS et de l'AI (contribution fédérale à l'AVS – 16,4 % – et à l'AI – 37,5 %). Entre 1990 et 2002, les dépenses fédérales et cantonales en faveur de l'AVS et de l'AI ont augmenté beaucoup plus que les dépenses totales. Pour les cantons, il faut ajouter un mécanisme similaire dans l'assurance maladie. Les différences en termes d'augmentation des dépenses des différents

groupes de tâches impliquent que la part absorbée pour les assurances sociales croît toujours plus, de sorte que la pression exercée sur les autres groupes de tâches en vue de réaliser des économies s'accroît, et que petit à petit ils sont évincés.

Les liens croisés entre les assurances sociales constituent un autre problème. Les finances de l'AI, parties à vau-l'eau, pèsent considérablement sur le fonds AVS. Faute d'assainir l'AI, dans quelques années, le compte du capital AVS ne sera plus constitué que d'emprunts visant à couvrir les dettes de l'AI, ce qui sera une

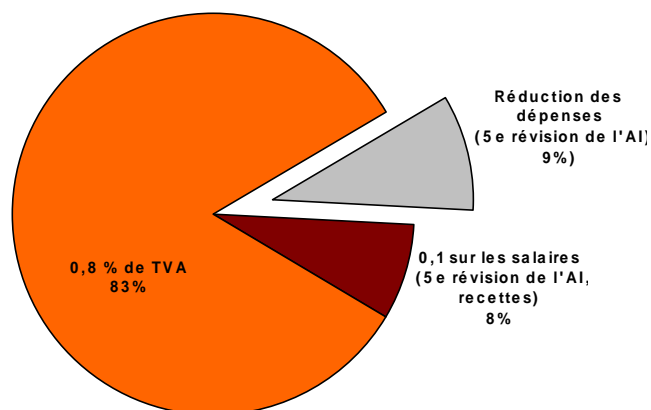
Les mécanismes de financement, peu transparents, sont en partie responsables de la situation alarmante des finances de l'AI et de l'absence de perspective dans l'AVS. Il serait sensé, sur le plan économique, de désenchevêtrer les assurances sociales.

menace pour les liquidités de l'AVS. Les mécanismes de financement, peu transparents, sont en partie responsables de la situation alarmante des finances de l'AI et de l'absence de perspective dans l'AVS. Il serait sensé, sur le plan économique, de désenchevêtrer les assurances sociales les unes des autres, d'une part, mais d'autre part aussi, du budget de l'Etat. Un tel découplage de l'AVS, de l'AI et du budget fédéral ne seulement briserait des automatismes, mais permettrait également d'accroître la transparence des flux financiers. La Confédération ne devrait alors plus financer une part fixe des dépenses et les différentes assurances sociales recevraient une part des recettes fiscales (y compris TVA). Dès lors qu'on séparerait les finances de l'AVS et de l'AI du budget fédéral, il serait indispensable de créer une « équivalence fiscale », car la prise de décisions politiques, le financement et la mise en œuvre devraient être réunis sous une responsabilité unique. Le budget fédéral ne serait plus affecté par les problèmes de financement de l'AVS et de l'AI. Des fonds séparés seraient créés pour ces deux assurances. Des règles de financement claires comme celles proposées peuvent contribuer dans une large mesure au financement durable des assurances sociales. Le Conseil fédéral a expliqué qu'il souhaite aborder la question du désenchevêtrement dans le cadre d'une révision ayant pour but de consolider financièrement l'AVS à long terme et en parallèle d'assainir l'AI².

L'évolution démographique : une épée de Damoclès sur les finances

Les changements survenant dans la pyramide des âges sont perceptibles dans l'AI depuis quelques temps déjà, alors que l'AVS et l'assurance maladie ressentiront les conséquences du baby-boom à partir de 2010 environ seulement. Bien que la situation désastreuse de l'AI ne s'explique que marginalement par l'évolution démographique et essentiellement par la multiplication des cas d'invalidité, la crise de l'AI montre comment la situation peut se dégrader, quand on hésite à agir au lieu d'intervenir, même avec circonspection. Un changement rapide est nécessaire dans l'AVS notamment parce qu'elle représente un volume trois fois supérieur à l'AI. D'après le scénario démographique « tendance » de l'Office fédéral de la statistique, la population active diminuera lentement à partir de 2010, puis plus rapidement à partir de 2020. Pendant ce temps, le nombre de bénéficiaires d'une

Graphique 6 : Assainissement total de l'AI (environ 3 mrd fr.) - Horizon 2025* , en %



* Recette supplémentaire ordinaire de 3 mrd fr. du régime en vigueur

Sources : Projet de message sur la 5e révision de l'AI (sept. 2004)

rente AVS augmentera régulièrement jusqu'en 2040. Par conséquent, le nombre de personnes finançant une rente devrait théoriquement reculer. Il faut se garder de solliciter excessivement l'équité et la solidarité intergénérationnelles. En effet, quelques facteurs devraient alléger la charge financière : la quote-part de femmes actives ne cesse d'augmenter et le nombre d'enfants et de jeunes jusqu'à 18 ans diminue lentement à taux de natalité constant (jusqu'en 2020), ce qui diminue les dépenses pour les écoles primaires et secondaires.

Assainir l'AI en augmentant les recettes : solution non satisfaisante

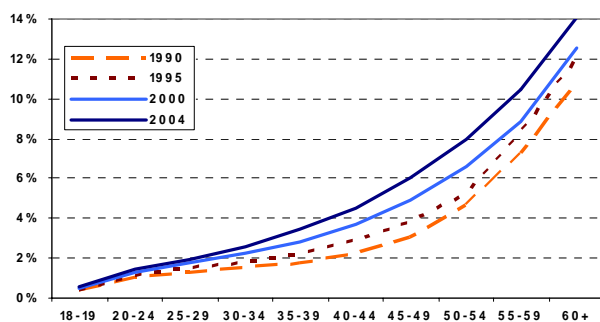
Le Conseil fédéral espère inverser la tendance avec la 5^e révision de l'AI, c'est-à-dire combattre l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires de l'AI. Pourtant le projet n'est pas très ambitieux : conformément au projet de message de septembre 2004, il se compose de plus de 90 % de recettes supplémentaires. Celles-ci prendraient la forme d'un relèvement de TVA de 0,8 point de pourcentage et d'un relèvement du taux de cotisation salariale de 1,4 % à 1,5 % (cf. graphique ci-dessus). D'après les données corrigées par le Conseil fédéral en avril 2005, ce rapport s'est quelque peu amélioré (recettes : 84 %, dépenses : 16 %), econo-

² OFAS, communiqué de presse du 30 juin 2004, « Panorama des assurances sociales » : Le Conseil fédéral prend des décisions de principe.

miesuisse refuse qu'on procède à un assainissement par des hausses de recettes. Compte tenu des problèmes de financement persistant dans les autres assurances sociales, il importe d'attaquer le problème de financement structurel de l'AI à la racine, du côté des dépenses. En effet, une hausse régulière de la TVA sans compensation correspondante du côté des impôts directs aurait un impact négatif sur l'attrait de la Suisse en tant que site économique.

L'objectif central de la 5^e révision de l'AI est la limitation de la multiplication des cas d'invalidité au sein de la population active. Le taux d'invalidité étant passé de 4,0 % à 5,4 % depuis 1990 (cf. graphique ci-dessous), la 5^e révision de l'AI vise, selon le Conseil fédéral, à limiter l'augmentation du nombre de nouveaux cas. Même en tenant compte des mesures de la 5^e révision contenues dans le projet de message de septembre 2004, les spécialistes prévoient une hausse du taux d'invalidité de 6,5 %, ce qui représente une réduction de la tendance d'un point de pourcentage seulement. Bien que la direction prise soit la bonne, cette mesure est insuffisante du point de vue financier. Les mesures d'intégration prévues dans le projet de message de septembre 2004 auraient alourdi les dépenses jusqu'en 2017 davantage que sans la révision, et l'effet d'allègement sur l'ensemble de la période, jusqu'en 2025, ne serait pas payant. Ce rapport coût-utilité négatif a été corrigé dans un document d'avril 2005. En effet, une politique d'octroi des rentes plus stricte a permis de réduire le nombre de nouveaux cas d'invalidité en 2004. Il est manifeste que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir l'intégration et combattre les abus. Il faut tendre à une stabilisation, à moyen terme, des rentes

Graphique 7 : Bénéficiaires de rentes AI en Suisse selon les classes d'âges



Sources : OFAS et OFS

AI au niveau actuel, niveau déjà élevé, et non se contenter de limiter leur développement.

Au vu de l'ampleur et de la gravité des problèmes financiers de l'AI, il est nécessaires de corriger le tir de manière radicale en matière de prestations, afin de réduire l'écart qui se creuse entre les recettes et les dépenses. Les mesures complémentaires ci-après méritent d'être examinées :

- clarifier la notion d'invalidité,
- limiter dans le temps les prestations AI,
- vérifier le processus d'adaptation des rentes (hauteur et rythme) et
- vérifier la structure des incitations auprès des pouvoirs publics.

Le contre-projet indirect du Conseil des Etats, qui prévoit d'utiliser la part de la Confédération aux réserves d'or excédentaires pour amortir les dettes de l'AI, est susceptible d'améliorer la marge de manœuvre de politique financière. Cette affectation n'a de sens que si l'on dote l'AI d'un fond financier propre que l'on aura préalablement équilibré par des mesures touchant aux prestations.

AVS et LAMal : agir à temps pour éviter les coûts supplémentaires à long terme

La stabilisation des dépenses dans le secteur social dépend avant tout de l'évolution à venir des dépenses de l'AVS. Le Conseil fédéral a évalué les besoins financiers des assurances sociales à moyen et à long termes³ : Si rien n'est fait, la situation financière de l'AVS devrait rapidement se détériorer à partir de 2010. Des dépenses supplémentaires correspondant à 3,8 points de pour-cent de TVA menacent d'ici à 2025. Dans le secteur de la santé, la situation n'est pas bonne non plus. Le système de l'assurance maladie obligatoire est, certes, jugé financièrement sain, mais les primes d'assurance maladie, en rapide augmentation, grèvent le budget des ménages et accroissent le nombre de personnes qui dépendent de réductions de primes.

- Recettes connues pour l'AVS
- Le Conseil fédéral a entamé des travaux préparatoires d'une nouvelle révision de l'AVS. Cependant, les modèles présentés jusqu'ici – un

³ OFAS, communiqué de presse du 30 juin 2004, « Panorama des assurances sociales » : le Conseil fédéral prend des décisions de principe.

âge de la retraite déterminé en fonction du revenu par exemple – sont peu convaincants. Les syndicats ne veulent pas admettre les charges supplémentaires imminentes dues à l'évolution démographique et réclament avec beaucoup de sans-gêne le développement des prestations. Cette gestion à courte vue est irresponsable envers les futurs bénéficiaires de rentes et envers les générations futures. Le problème du vieillissement de la population peut être financé à condition d'appliquer des recettes connues. Afin de sensibiliser la population, il est indispensable d'annoncer le montant des charges supplémentaires à venir de l'ensemble des assurances sociales et

les mesures garantissant un financement durable. La priorité est de reprendre les éléments incontestés de la 11^e révision de l'AVS : âge

de la retraite identique pour les hommes et les femmes, flexibilité accrue pour le départ à la retraite et relèvement général de l'âge légal de la retraite.

Le problème du vieillissement de la population peut être financé à condition d'appliquer des recettes connues.

Compte tenu de la diminution de la population active prévue et de l'amélioration nette de la santé d'un grand nombre de travailleurs âgés, cela n'a pas beaucoup de sens de prévoir une retraite anticipée pour une main d'œuvre encore productive. Une vérification du processus d'adaptation des rentes (montant et rythme) pour les rentes existantes et les nouvelles rentes est défendable compte tenu du développement du deuxième pilier ainsi que de son extension aux bas salaires décidée dans la 1^{ère} révision de la LPP.

- Augmentation attendue des coûts de la santé L'augmentation de la population âgée et le développement de la technologie médicale ont pour conséquence d'alourdir, dans une mesure supérieure à la moyenne, les dépenses de santé et en particulier les coûts pour les soins

futurs. Les dépenses de santé sont étroitement liées aux dépenses sociales du fait que la part des personnes ayant droit à des réductions de primes augmente et que les soins de vieillesse peuvent justifier le versement de prestations complémentaires et de l'allocation pour impotents. Le financement des frais de santé et de soins doit donc être intégré dans des considérations sur la durabilité des assurances sociales.

Conclusions : promouvoir la responsabilité

Au début des années 1990, la Suisse était encore un élève modèle en matière de politique économique qui garantissait l'égalité des chances et la prospérité : des dettes peu importantes pour les pouvoirs publics, un taux de chômage faible, une croissance économique moyenne, des assurances sociales sûres et un système de formation solide. Aujourd'hui, la situation de la Suisse n'est plus aussi bonne en comparaison internationale – l'attrait du site économique s'érode, les pouvoirs publics ont accumulé des dettes considérables, la croissance économique et la propension à investir sont faibles. Il faut ajouter à cela le chômage, l'incertitude entourant les assurances sociales, une confiance en baisse face au système de formation et le manque de vision claire pour le futur, en particulier en ce qui concerne les jeunes générations. Il faut réagir à la détérioration qui menace la Suisse en relevant les défis des politiques économique et sociale, au lieu de les nier.

Le but n'est pas de remettre en question les acquis de la prévoyance sociale, mais de corriger les effets négatifs d'un Etat providence excessivement coûteux et inefficace. Partant, il s'agit non pas de démanteler des prestations sociales, mais de les adapter aux nouvelles conditions-cadre économiques et sociales. Dans les années 1990, une part croissante des responsabilités a été confiée à l'Etat. Pourtant, l'extension de la cou-

L'extension de la couverture de risques privés par l'Etat crée une mentalité d'assisté qui menace la viabilité financière des droits.

verture de risques privés par l'Etat crée une mentalité d'assisté qui menace la viabilité financière des droits. A l'heure actuelle, il importe de miser sur la responsabilité individuelle

plutôt que sur la mentalité « casco complète », sur l'intégration plutôt que sur le transfert social et de renforcer l'intérêt pour l'activité lucrative. Renverser la tendance consolidera la confiance des générations futures dans les assurances sociales, ce qui est important pour l'avenir de la Suisse.

Pour toute question :

pascal.gentinetta@economiesuisse.ch
brigitte.lengwiler@economiesuisse.ch